



POSTULER

MÉDECIN

- **CONTRAT DE PROJET DISPOSITIF CRIP ET PROTECTION DE L'ENFANCE** -

(Cadre d'emplois des **médecins territoriaux**)

IDENTIFICATION DU POSTE :

- **Localisation fonctionnelle** : Direction générale adjointe des solidarités
- **Rattachement hiérarchique** : Direction enfance famille
- **Affectation** : service de l'aide sociale à l'enfance
- **Poste à temps non complet** : 50%
- **Contrat de projet jusqu'au 15/10/2023**
- **Poste 10282**

FINALITÉ DU POSTE :

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance, au sein de la Direction enfance famille, le (la) médecin référent(e) « protection de l'Enfance » concourt à l'articulation d'une part, entre les services territoriaux intervenant dans le dispositif de protection de l'enfance, notamment le service de protection maternelle et infantile (PMI) et la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes ; et, d'autre part, entre ces services territoriaux et les médecins libéraux, hospitaliers et de santé scolaire du département.

Au-delà de cette mission de coordination, il (elle) doit contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être, à l'information sur les conduites à tenir dans ces situations et à une meilleure prise en compte de la santé physique et psychique des enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) ainsi qu'à l'acquisition de connaissances partagées sur la protection de l'enfance entre ces différents acteurs.

MISSIONS PRINCIPALES :

● **Stratégie / Expertise**

En tant que Médecin référent « CRIP », le médecin devra :

- Réaliser l'expertise médicale sur les informations préoccupantes reçues à la CRIP ;
- Participer aux traitements des Informations Préoccupantes avec les équipes des MDCS lorsque des éléments médicaux nécessitent une intervention spécifique sur mandat du chef de service CRIP ;
- Contribuer, avec les professionnels de la CRIP, à l'information et à la formation des professionnels médicaux ou paramédicaux intervenant notamment dans les services de pédiatrie des hôpitaux, dans les CMP, CMPP, participer à la formation médicale initiale et continue des professionnels de santé en matière d'informations préoccupantes et de signalements.

● **Coordination / Transversalité**

Le médecin sera en charge de l'animation et la coordination des professionnels de santé, y compris la santé scolaire, dans le cadre des missions ASE et celles de la CRIP :

- Réaliser un partenariat étroit avec le service de PMI ;
- Réaliser un partenariat étroit avec la MDPH ;
- Sensibiliser les professionnels de la santé aux questions de la protection de l'enfance, de la prévention et du soutien à la parentalité ;
- Développer l'accès au soin du public ASE ;
- Participer aux réflexions territoriales en matière de promotion de la santé,
- Réaliser un protocole de coordination des différents acteurs de santé intervenant sur le champ de l'enfance et de la famille, en lien avec les différents chefs de service concernés.

MISSIONS SPÉCIFIQUES :

En tant que Médecin référent du suivi de la santé des enfants confiés à l'ASE :

- Élaborer et suivre le protocole de santé des enfants confiés à l'ASE en lien avec les cadres des équipes territoriales en charge des accompagnements ;
- Donner des conseils techniques aux cadres du service pour les situations complexes : enfants porteurs de maladie grave ou chronique, de handicap ;
- Donner un appui technique aux assistants familiaux sur les problématiques médicales des enfants accueillis ;
- Mettre en œuvre d'un réseau de soins au regard des besoins des enfants confiés ; lien avec les professionnels de santé du parcours de santé de l'enfant confié ;
- Sensibiliser les professionnels de terrain aux questions de santé des enfants confiés à l'ASE : prévention et éducation à la santé ;
- Contribuer à l'identification des besoins de santé et aux évolutions du dispositif de protection de l'enfance.

RELATIONS INTERNES ET EXTERNES :

Le médecin veillera à développer des relations internes de qualité en assurant la meilleure articulation possible avec l'ensemble des cadres et équipes de la Direction enfance famille, le service de protection maternelle et infantile, avec les assistants familiaux.

Il devra également favoriser les relations fonctionnelles externes avec les services de l'État, dont notamment l'Agence Régionale de Santé, l'Éducation Nationale, avec les médecins libéraux et hospitaliers, les services hospitaliers, avec les partenaires du domaine d'intervention médico-sociale, notamment les CAMPS, CMP, CMP et les réseaux de santé, avec les établissements d'accueil des enfants confiés et les services ASE de milieux ouverts, avec les acteurs associatifs locaux.

COMPÉTENCES REQUISES :

Savoir-faire	Savoir-être	Connaissances
<ul style="list-style-type: none">- Savoir rédiger des notes et des rapports ;- Posséder des capacités d'analyse et de synthèse ;- Savoir prendre des décisions rapidement ;- Savoir dégager des priorités ;- Savoir s'organiser.	<ul style="list-style-type: none">- Sens de la communication et du contact ;- Sens du travail en équipe et en partenariat ;- Disponibilité ;- Diplomatie, sens de l'ouverture ;- Capacité à travailler en réseau, à faire du lien entre médecins d'une part, et entre médecins et personnels éducatifs ayant une mission de protection de l'enfance d'autre part ;- Capacité à prendre du recul face aux situations difficiles.	<ul style="list-style-type: none">- Connaissances du cadre général de l'Aide sociale à l'enfance et des missions de la Collectivité ;- Formation en médecine voire en pédiatrie ;- Formation continue : notamment mise à jour des connaissances techniques et médicales.

CONDITIONS D'EXERCICES :

- Être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme d'études spécialisées (DES) ou diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) en pédiatrie, gynécologie médicale, obstétrique, gynécologie-obstétrique, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, santé publique, ou titulaire d'un diplôme d'études spécialisées (DES) en médecine générale et possédant une expérience particulière dans les matières énumérées ci-dessus ;
- Posséder le permis de conduire B ;
- Se déplacer sur le département ou un secteur d'intervention et hors département (ponctuellement) ;
- Se rendre disponible pour des réunions en soirée ponctuellement

CONTACT :

Service recrutement : 02.54.58.54.28

POSTULER